

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 janvier 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre du plan de développement de Vaise, le projet d'aménagement de l'espace Valmy constitue l'une des opérations prioritaires à engager pour l'amélioration de l'image résidentielle du quartier.

Cette opération, qui va faire parallèlement l'objet d'une concertation préalable, regroupe :

- la place Valmy,
- l'îlot des Tanneurs qui ne sera pas reconstruit,
- la place du Marché aux abords immédiats de la mairie d'arrondissement.

Selon les termes du décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, le projet d'aménagement de l'espace Valmy est assimilable à la catégorie d'aménagement de voirie routière : travaux d'investissement d'un montant supérieur à 12 000 000 F TTC.

En effet, le montant estimatif provisoire de cette opération qui a été accepté en séance le 18 décembre 1995 dépasse le seuil prévu par le décret. De plus, il est à noter que l'aménagement de l'îlot des Tanneurs modifie de façon importante l'assiette de l'espace public.

C'est pourquoi, je vous sou mets un dossier d'enquête publique concernant l'ensemble du projet qui comporte :

- l'étude d'impact réalisée en vertu des dispositions de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 ;
- une notice explicative indiquant l'objet de l'enquête et les caractéristiques les plus importantes de l'opération envisagée ;
- un plan général des travaux ;
- les caractéristiques principales des ouvrages ;
- l'estimation des coûts ;
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative à l'opération considérée ;

B - Propose d'approuver le dossier d'enquête publique relatif à l'opération d'aménagement de l'espace Valmy et de l'autoriser à transmettre ledit dossier à monsieur le préfet du Rhône en vue de sa mise à l'enquête publique ;

Vu ledit dossier d'enquête publique ;

Vu la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 ;

Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 ;

Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 ;

Vu sa délibération en date du 18 décembre 1995 ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Approuve le dossier d'enquête publique relatif à l'opération d'aménagement de l'espace Valmy.

2° - Autorise monsieur le président à transmettre ledit dossier à monsieur le préfet du Rhône en vue de sa mise à l'enquête publique.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,